

07

RAPPORT

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PROJET METTIS RUE DE LA GARDE ET MOYEN PONT – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES APPELEE A ATTRIBUER LE MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION

Par délibération en date du 29 avril 2010 le Conseil Municipal s'était prononcé sur le principe d'engager, dans le cadre du projet METTIS, les travaux d'infrastructures particuliers sur la rue de la Garde et le Moyen Pont et de mener à bien une procédure de conception-réalisation.

Compte tenu de la complexité de l'opération et de la nécessité d'associer la maîtrise d'œuvre à l'entreprise chargée de réaliser les travaux, il avait été acté le principe du recours à de la conception-réalisation.

Cette procédure fait intervenir, en fin de procédure, deux organes :

- un jury appelé à auditionner les candidats et formuler un avis motivé sur les propositions ;
- la Commission d'Appel d'Offres chargée d'attribuer le marché de conception-réalisation.

La délibération du 29 avril 2010 a prévu la désignation du Jury et précisé que la Commission d'Appel d'Offres serait chargée d'attribuer le marché.

Pour permettre la cohérence dans les débats entre le Jury et la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé de désigner les membres d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique à la procédure de marché de conception-réalisation et identique, pour les membres élus, à la composition du Jury appelé à siéger dans cette procédure.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PROJET METTIS RUE DE LA GARDE ET MOYEN PONT – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES APPELEE A ATTRIBUER LE MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 134 et suivants ainsi que 22, 37, 60, 61, 63, 64 et 69.

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée prise notamment en son article 2 II,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise en son article 8,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 acceptant la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet METTIS (centre-ville) dans le cadre des travaux d'aménagements d'espaces publics,

VU la convention en date du 8 février 2010 relative à la mise en œuvre par la Ville de Metz des voies de transports collectifs en site propre (projet METTIS) dans le cadre de ses travaux d'aménagement d'espaces publics en centre-ville et ses annexes,

VU les délibérations des 29 avril et 1^{er} juillet 2010 portant sur le lancement et l'organisation de la procédure de conception-réalisation pour le Moyen Pont et la rue de la Garde

VU la Délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2009 portant délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le recours à une procédure de conception-réalisation a pour objet de conclure un marché portant à la fois sur l'établissement des études et de l'exécution des travaux,

CONSIDERANT que la nature des travaux à réaliser nécessite que la mise en œuvre technique de l'ouvrage soit un élément connu et intégré par la maîtrise d'œuvre appartenant à l'équipe de l'opérateur économique,

CONSIDERANT que pour assurer un bon suivi de la procédure il est nécessaire de désigner une Commission d'Appel d'Offres ad'hoc dont les membres élus seraient les mêmes que ceux appelés à siéger au sein du Jury désigné par délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2010,

DECIDE :

- D'ELIRE à la représentation proportionnelle au plus fort reste cinq membres du Conseil Municipal et leurs suppléants pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres chargée, notamment, sous la présidence de Monsieur le Maire ou son représentant, d'attribuer le marché de conception-réalisation d'un ouvrage de franchissement de la Moselle et d'une passerelle en encorbellement dans le cadre du projet METTIS,
- DE DESIGNER, en conséquence, outre Monsieur le Maire en sa qualité de Président de droit, comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

-
-
-
-
-

Suppléants :

-
-
-
-
-

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON